
États financiers de
La Fondation de l'Hôpital
général de Montréal

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
La Fondation de l'Hôpital général de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation de l'Hôpital général de Montréal (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 22 mai 2025

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025

		2025			2024
Notes	Fonds non affecté	Fonds affecté	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Dons	1 480 496	14 006 372	4 177 108	19 663 976	21 678 530
Autres produits	—	371 625	—	371 625	153 395
	1 480 496	14 377 997	4 177 108	20 035 601	21 831 925
Charges					
Contributions au réseau de McGill et à d'autres établissements	6 43 272	17 722 615	—	17 765 887	20 057 738
Frais de levée de fonds	2 654 610	206 653	—	2 861 263	2 594 564
Frais de gestion et d'administration	1 939 843	—	—	1 939 843	1 766 820
	4 637 725	17 929 268	—	22 566 993	24 419 122
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges avant les revenus de placement nets	(3 157 229)	(3 551 271)	4 177 108	(2 531 392)	(2 587 197)
Revenus de placement nets					
Intérêts et dividendes	4 8 122 271	—	—	8 122 271	7 186 047
Gains (pertes) à l'aliénation de placements	13 191 279	—	—	13 191 279	(3 320 100)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	4 2 516 464	—	—	2 516 464	28 717 567
	23 830 014	—	—	23 830 014	32 583 514
Honoraires de gestion de placements	(389 842)	—	—	(389 842)	(331 263)
	23 440 172	—	—	23 440 172	32 252 251
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	20 282 943	(3 551 271)	4 177 108	20 908 780	29 665 054

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2025

		2025				2024
Notes	Fonds non affecté	Fonds affecté	Fonds de dotation	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde des fonds au début de l'exercice	33 404 402	139 612 042	68 855 538	241 871 982	212 206 928	
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	20 282 943	(3 551 271)	4 177 108	20 908 780	29 665 054	
Virements interfonds	(12 756 151)	8 183 636	4 572 515	—	—	
Solde des fonds à la fin de l'exercice	40 931 194	144 244 407	77 605 161	262 780 762	241 871 982	
Affectation d'origine externe	—	131 721 854	77 533 778	209 255 632	194 155 252	
Affectation d'origine interne	40 931 194	12 522 553	71 383	53 525 130	47 716 730	
	40 931 194	144 244 407	77 605 161	262 780 762	241 871 982	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal
État de la situation financière
au 31 mars 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Actif			
Actifs à court terme			
Encaisse		649 726	747 945
Placements à court terme	3	—	4 500 000
Taxes à la consommation à recevoir		46 196	87 894
Revenus de placement à recevoir		300 134	381 466
Frais payés d'avance		—	5 248
Autres débiteurs		2 230	65 000
		998 286	5 787 553
Placements	4	265 386 735	242 229 620
Prêts convertibles		625 000	225 000
Immobilisations	5	—	—
		267 010 021	248 242 173
Passif			
Passifs à court terme			
Créditeurs et charges à payer		437 903	510 533
Contributions à payer au Centre universitaire de santé McGill		2 245 659	4 818 418
Contributions à payer à l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill		1 385 433	972 913
Contributions à payer à l'Université McGill		160 264	68 327
		4 229 259	6 370 191
Engagements	9		
Solde des fonds			
Fonds non affecté		40 931 194	33 404 402
Fonds affecté		144 244 407	139 612 042
Fonds de dotation		77 605 161	68 855 538
		262 780 762	241 871 982
		267 010 021	248 242 173

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	20 908 780	29 665 054
Ajustements pour :		
Don d'actions sans effet sur l'encaisse	(1 182 292)	(1 007 595)
(Gains) pertes à l'aliénation de placements	(13 191 279)	3 320 100
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(2 516 464)	(28 717 567)
Amortissement des immobilisations	—	3 532
	4 018 745	3 263 524
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement		
Taxes à la consommation à recevoir	41 698	(42 373)
Revenus de placement à recevoir	81 332	(56 498)
Frais payés d'avance	5 248	(5 248)
Autres débiteurs	62 770	(34 917)
Créditeurs et charges à payer	(72 630)	(134 199)
Contributions à payer au Centre universitaire de santé McGill	(2 572 759)	3 918 361
Contributions à payer à l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill	412 520	448 401
Contributions à payer à l'Université McGill	91 937	(19 799)
	(1 949 884)	4 073 728
	2 068 861	7 337 252
Activités d'investissement		
Acquisition de prêts convertibles	(400 000)	(225 000)
Acquisition de placements à court terme	(10 500 000)	(16 500 000)
Acquisition de placements	(63 010 773)	(60 728 935)
Aliénation de placements à court terme	15 000 000	17 600 000
Aliénation de placements	56 743 693	52 318 340
	(2 167 080)	(7 535 595)
Diminution nette de l'encaisse	(98 219)	(198 343)
Encaisse au début de l'exercice	747 945	946 288
Encaisse à la fin de l'exercice	649 726	747 945

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Objectif de la Fondation

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal (la « Fondation ») a pour mandat de recevoir et de gérer des fonds ainsi que d'investir de façon responsable dans la recherche, la formation et la technologie en matière de soins de santé pour l'Hôpital général de Montréal, le Centre universitaire de santé McGill, des entités affiliées au secteur académique du Centre universitaire de santé McGill et d'autres organismes du réseau de santé du Québec. La mission de la Fondation consiste à inspirer la communauté philanthropique à investir dans des initiatives transformatrices, conçues et guidées par nos leaders médicaux, qui ont un impact significatif sur la vie des patients.

La Fondation est constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). La Fondation est également reconnue comme un organisme de bienfaisance en vertu de l'article 149.1(1)(a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, la Fondation est exonérée d'impôt sur le résultat.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL ») et reflètent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les produits, les charges et le capital de la Fondation sont gérés conformément aux principes de la comptabilité par fonds et sont classés par fonds en tenant compte des activités et des objectifs précis.

Pour la comptabilisation des apports, la Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds non affecté rend compte des fonds dont dispose la Fondation pour soutenir ses charges, ainsi que les projets des hôpitaux et/ou de l'institut de recherche. Ce fonds présente les ressources non affectées.

Le fonds affecté présente les ressources visées par une affectation d'origine interne et externe qui doivent être utilisées dans le cadre de projets particuliers.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. Il comprend également les ressources non affectées grevées d'une affectation d'origine interne désignées à titre de dotations. Les revenus de placement tirés des ressources de ces fonds de dotation sont attribués au fonds affecté et/ou au fonds non affecté, selon la nature des affectations fixées par les donateurs de fonds détenus à titre de dotation.

Comptabilisation des produits

Les dons affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds affecté lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds non affecté lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les dons reçus à titre de dotation sont comptabilisés en produits dans le fonds de dotation.

Les revenus de placement sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
--------------------------------	-------

Réaffectation des revenus de placement et des honoraires de gestion de placements

Les revenus de placement tirés des ressources du fonds de dotation qui doivent être déboursés dans le cadre des projets sont attribués à titre de produits dans le fonds affecté. Les revenus de placement, la variation de la juste valeur non réalisée des placements et les honoraires de gestion de placements liés aux fonds générant des produits sont attribués aux fonds générant des revenus de placement en fonction de la proportion du capital de la catégorie de fonds par rapport au capital total. Les produits tirés des comptes générant des produits autres que des revenus de placement sont attribués au fonds non affecté.

Frais d'administration

Aucun frais d'administration n'est porté en diminution du capital du fonds affecté en ce qui concerne les fonds pour lesquels aucune affectation de revenus de placement n'est effectuée. Dans le cas des comptes générant des revenus de placement, des frais d'administration de 1,5 %, sous réserve d'un plafond annuel de 40 000 \$, sont portés en diminution des produits du fonds affecté.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement comptabilisés au coût.

Le coût d'un instrument financier lié à une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument financier est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût des instruments financiers assortis de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur auparavant comptabilisées par le cédant. Le coût des instruments financiers non assortis de modalités de remboursement est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et les pertes latents sur les actions cotées et les gains et les pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans l'état des résultats.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après la comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou portés en réduction de la valeur comptable du passif, et ils sont par la suite comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et comptabilisé à titre de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts.

Amortissement

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle détermine qu'un changement défavorable important a eu lieu au cours de la période à l'égard du calendrier ou du montant des flux de trésorerie futurs attendus. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif ayant précédemment subi une perte de valeur se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur auparavant comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les montants libellés en monnaies étrangères dans les présents états financiers sont convertis en dollars canadiens de la façon suivante :

- a) la juste valeur des placements, des actifs à court terme et des passifs à court terme est comptabilisée au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- b) l'achat et la vente de placements sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date de l'opération;
- c) les éléments des produits et des charges sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Le gain ou la perte découlant de la conversion est inclus dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les composantes clés des états financiers nécessitant de la direction qu'elle fasse des estimations comprennent la durée de vie utile des actifs à long terme et la juste valeur de certains instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements à court terme

Les placements à court terme consistent en des dépôts à terme auprès d'une banque à charte canadienne dont le montant en capital total est nul (4 500 000 \$ au 31 mars 2024). Au 31 mars 2024, le montant total correspondait à trois dépôts à terme, qui rapportaient des intérêts allant jusqu'à 5,40 % et qui arrivaient à échéance jusqu'en avril 2024.

4. Information sur les placements

a) *Placements*

	2025	2024
	\$	\$
Actions canadiennes et fonds d'actions canadiennes	67 685 696	62 315 699
Actions américaines et fonds d'actions américaines	66 250 071	65 292 421
Fonds d'actions internationales	41 272 491	38 976 349
Fonds d'actions de marchés émergents	14 074 275	12 387 750
Obligations canadiennes et fonds à revenu fixe canadiens	68 166 639	58 296 501
Encaisse et placements à court terme canadiens	7 937 563	4 960 900
	265 386 735	242 229 620

b) *Variation de la juste valeur non réalisée des placements*

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Juste valeur	265 386 735	242 229 620	207 413 963
Coût	232 433 156	211 792 505	205 694 415
	32 953 579	30 437 115	1 719 548
Variation	2 516 464	28 717 567	

c) *Intérêts et dividendes*

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts	2 320 096	2 637 115
Dividendes	5 802 175	4 548 932
	8 122 271	7 186 047

La Fondation de l'Hôpital général de Montréal

Notes complémentaires

31 mars 2025

5. Immobilisations

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	42 389	42 389	—	—

L'amortissement comptabilisé dans les charges est nul (3 532 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2024).

6. Contributions au réseau de McGill et à d'autres établissements

Les contributions au réseau de McGill et à d'autres établissements comprennent les éléments suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Recherche	9 087 725	6 297 789
Soins aux patients	4 167 486	6 112 996
Projets d'investissement et équipement	2 420 229	5 613 494
Développement académique	2 090 447	2 033 459
	17 765 887	20 057 738

7. Virements interfonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, la Fondation a effectué les virements entre fonds suivants :

	Fonds non affecté	Fonds affecté	Fonds de dotation
	\$	\$	\$
Financement de projets	1 087 601	(2 115 601)	1 028 000
Réaffectation au capital du fonds de dotation	—	(3 471 722)	3 471 722
Réaffectation des revenus de placement	(16 153 640)	16 080 847	72 793
Charge liée aux frais d'administration	2 039 650	(2 039 650)	—
Charge liée aux honoraires de gestion de placements	270 238	(270 238)	—
	(12 756 151)	8 183 636	4 572 515

8. Promesses de dons

Au 31 mars 2025, les promesses de dons s'élevaient à 21 752 587 \$ (15 694 731 \$ au 31 mars 2024) et sont à recevoir jusqu'en 2038. Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

9. Engagements

Au 31 mars 2025, la Fondation avait des engagements de 27 800 000 \$ (36 000 000 \$ au 31 mars 2024) liés à divers projets approuvés par le conseil d'administration et à des lettres de garantie au profit du réseau de McGill et d'autres établissements de santé. Les paiements prévus devraient être effectués au cours des cinq prochaines années.

10. Instruments financiers et gestion des risques

La Fondation, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Fondation fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants. Au portefeuille de placements de la Fondation s'applique une stratégie de placement axée sur la diversification afin de gérer ses risques et fait l'objet d'un suivi quotidien par divers gestionnaires d'actifs et d'un suivi trimestriel par le comité de placement de la Fondation.

a) Risque de change

La Fondation est exposée au risque de change à l'égard d'une partie de ses placements. La majorité des placements à l'étranger sont libellés en dollars américains (89 658 933 \$ et 86 305 303 \$ au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, respectivement). De plus, certains fonds d'actions canadiennes pourraient également être exposés au risque de change lié aux placements sous-jacents détenus. La Fondation gère ce risque en fixant des cibles et en surveillant l'exposition aux devises.

b) Risque de taux d'intérêt

Une partie des placements de la Fondation est composée de fonds à revenu fixe, d'obligations et de prêts convertibles. Les variations des taux d'intérêt sur le marché connexe auront une incidence sur la juste valeur de ces instruments. Les prêts convertibles peuvent être assortis d'un taux d'intérêt fixe et sont payables à l'échéance, ce qui peut entraîner des fluctuations de leur juste valeur.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit lié à ses placements en obligations dans la mesure où les émetteurs d'obligations pourraient ne pas être en mesure d'honorer leurs engagements à l'échéance. La concentration du risque de crédit survient lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres présentant des caractéristiques semblables ou assujettis à des conditions semblables sur le plan économique, politique ou autres. La direction est d'avis que la stratégie de diversification est adéquate pour protéger l'actif net de la Fondation contre les risques de crédit importants.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses obligations liées à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La Fondation gère ce risque en établissant des budgets réalistes et en s'adaptant aux environnements changeants tout au long de l'exercice. La Fondation gère également ses flux de trésorerie en maintenant des soldes de trésorerie suffisants pour respecter ses obligations actuelles et en investissant dans des obligations gouvernementales, des débetures de sociétés et des actions de première qualité négociées sur un marché actif qui peuvent être liquidées si une obligation financière inattendue survenait.